ASLAE
association sédunoise
des lieux d'accueil de l'enfance

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
VACANCES DE FIN D'ANNEE 2026

Prise en charge uniquement à l'UAPE Arc-en-ciel

Données enfant

Nom		Prénom	
Né (e) le		Adresse, CP, Ville	
Allergie, intolérance			
Régime alimentaire (végétarien, sans porc..)			

Données parents

Nom, prénom parent 1		Téléphone	
Nom, prénom parent 2		Téléphone	
E-mail			

UAPE habituellement fréquentée durant la période scolaire (cochez ce qui convient)

☐ Arc-en-ciel ☐ La Cartouche ☐ Le Looping ☐ La Récré ☐ Point-virgule ☐ La Trott' ☐ Le Mikado
☐ Les Papivores ☐ Les lupins bleus (Uvrier) ☐ Les Croqu'Notes (Bramois) ☐ Le Relais (Salins)
☐ Bricoline (Veysonnaz)

Placement (veuillez indiquer vos besoins en mettant une croix et en indiquant les horaires d'arrivée et de départ)

Date – Arc-en-ciel	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 28 décembre						
Mardi 29 décembre						
Mercredi 30 décembre						

** avec goûter*

Date - Arc-en-ciel	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 4 janvier						
Mardi 5 janvier						
Mercredi 6 janvier						
Jeudi 7 janvier						
Vendredi 8 janvier						

** avec goûter*

Remarques :

_____

_____

_____

Important

- Ce formulaire doit être envoyé par e-mail ou par courrier à l'UAPE désirée pour la prise en charge de votre enfant jusqu'au 27 novembre 2026 au plus tard. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.
- Dès réception du formulaire de demande d'inscription, un contrat spécial vacances vous sera envoyé via le portail. L'inscription dans une UAPE de remplacement est possible uniquement si l'UAPE habituelle est fermée.
- Le contrat devra être validé dès que possible, mais au plus tard pour le 11 décembre 2026 compris. Un délai pour la modification ou l'annulation sans frais du contrat est octroyé jusqu'au 04 décembre 2026. Passé ce délai, toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif. Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées par téléphone jusqu'à 08h30 au plus tard. Dans la négative, l'ensemble de la prestation sera facturé, repas et supplément vacances également.

Retour de la demande :
ASLAE UAPE Arc-en-ciel, Rue de Lausanne 72, 1950 Sion ou arc-en-ciel@aslae.ch

Nous certifions que ces données sont conformes et acceptons les conditions de placement durant les vacances ainsi que le règlement de l'ASLAE.

Lieu, date : _____

Parent 1 : _____ Signature : _____

Parent 2/partenaire : _____ Signature : _____